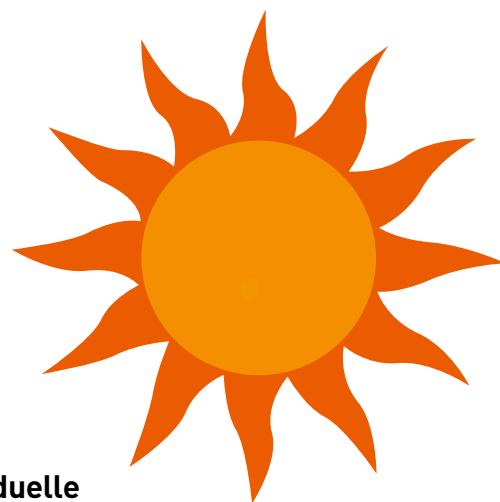


## Industrie et ateliers

Les salariés travaillant dans les ateliers et les sites de production industriels sont particulièrement exposés aux risques liés à la chaleur (baisse de vigilance, déshydratation, malaise...), car ils subissent à la fois la température extérieure et la chaleur générée par les machines et les procédés. Les activités physiquement exigeantes et le port d'équipements de protection individuelle (EPI) ou de tenues de travail spécifiques augmentent également ces risques, qui doivent être évalués et intégrés dans le DUERP. Des mesures doivent être mises en place et préparées en amont pour sécuriser le travail lors des épisodes de chaleur.



### + Aménagez les locaux de travail

- Prévoyez une extraction renforcée dans les espaces chauds ou humides.
- Installez des écrans thermiques ou un calorifugeage près des sources chaudes.
- Installez des équipements permettant de rafraîchir les locaux (site de production et bureaux) : ventilation, climatisation, autres méthodes de rafraîchissement, système de captage de la chaleur/vapeur.
- Anticipez les opérations de maintenance des équipements de rafraîchissement ou de ventilation existants, avant les périodes de forte chaleur.
- Organisez le rafraîchissement des locaux durant les heures les plus fraîches : surventilation nocturne, ouverture des fenêtres le matin ou la nuit si possible.
- Mettez en place des salles de repos fraîches, accessibles facilement et clairement identifiées.
- Mettez à disposition des salariés, à proximité des postes de travail, de l'eau potable fraîche, par exemple : fontaines, bouteilles d'eau...

### + Adaptez l'organisation du travail

- Identifiez les postes à contraintes thermiques élevées (sources chaudes, effort physique, EPI lourds) et adaptez l'organisation de ces postes.
- Adaptez les horaires de travail : démarrage plus tôt le matin, arrêt ou allègement l'après-midi.
- Planifiez les tâches lourdes exclusivement aux heures les plus fraîches.
- En lien avec vos fournisseurs, adaptez les horaires de livraison aux heures les plus fraîches.
- Organisez les opérations de déchargement à l'ombre.
- Utilisez des aides mécaniques pour réduire la dépense énergétique des salariés.
- Réduisez les cadences et objectifs de production.
- Mettez à l'arrêt temporaire les équipements sources de chaleur.
- Augmentez la fréquence et la durée des pauses au frais.
- Évitez le travail isolé : travail en binôme, prévoyez une surveillance et communication régulière.





- En cas de présence de jeunes salariés (moins de 18 ans), affectez-les à d'autres tâches, le Code du travail interdisant de les exposer à des températures extrêmes.
- Organisez la vérification quotidienne des niveaux de chaleur attendus en consultant le site de Météo France. En cas d'alerte (jaune, orange ou rouge), adaptez les mesures au niveau d'alerte.
- Mettez en place, en lien avec le service de prévention et de santé au travail, des aménagements individuels pour les salariés vulnérables : femmes enceintes, travailleurs atteints de pathologies chroniques ou en situation de handicap notamment.

### Faites porter des tenues de travail et EPI adaptés

- Identifiez les postes nécessitant le port de vêtements de travail spécifiques (combinaisons...), réalisez une évaluation spécifique des contraintes thermiques à ces postes. Votre Carsat ou votre SPSTI peut vous accompagner dans cette démarche.
- Fournissez ou encouragez le port de vêtements de travail de couleurs claires, légers, amples, respirants ou rafraîchissants, compatibles avec les règles internes de l'entreprise.
- Limitez au strict nécessaire les EPI accentuant la chaleur : privilégiez par exemple des versions respirantes permettant d'évacuer la sueur.
- Mettez en place une rotation des tâches pour réduire la durée du port continu de ces vêtements.
- Favorisez la récupération thermique entre deux vacations en vêtements de travail spécifiques : pauses, hydratation, rafraîchissement.

### Organisez les livraisons et les déplacements

- Planifiez les rendez-vous clients/fournisseurs tôt le matin et en fin d'après-midi.
- Équipez les véhicules : climatisation, pare-soleil en stationnement...
- Veillez à ce que les salariés disposent de suffisamment d'eau dans les véhicules, prévoyez un « kit chaleur » : gourde isotherme, brumisateur.
- Mettez à disposition dans les véhicules une procédure d'alerte en cas de malaise et rappelant la conduite à tenir.

### Sensibilisez et formez les salariés

- Formalisez une procédure « coup de chaleur » : arrêt immédiat du travail, mise au frais, hydratation, appel des secours si symptômes graves (désorientation, nausée, perte de conscience...).
- Formez les salariés et l'encadrement à l'observation des premiers signes d'alerte (baisse de vigilance, irritabilité ou changement de comportement...) et à la conduite à tenir.
- Formez des salariés sauveteurs secouristes du travail (SST) au sein de l'entreprise. Affichez la liste des SST avec leurs coordonnées.
- Rappelez l'importance de boire régulièrement de l'eau et avant la sensation de soif.
- Rappelez d'éviter les excès de boissons alcoolisées, très sucrées et contenant de la caféine (café, thé, soda) en période chaude.
- Prévoyez un affichage dans les locaux : signaux d'alerte, conduite à tenir, numéros d'urgence.

### Réalisez des retours d'expérience

- Recueillez les observations des salariés et analysez les difficultés et les bonnes pratiques après chaque épisode caniculaire.
- Ajustez le plan d'actions en conséquence.